

POLITIQUE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Les médias sociaux offrent de nouvelles possibilités de collaboration, tant sur le plan personnel que professionnel. Ils nous permettent de communiquer autrement avec nos clients, nos employés, nos collègues, les personnes qui nous suivent et le reste du monde. Il faut ainsi les considérer comme un moyen de communication à part entière qui sert de complément aux méthodes traditionnelles pour entrer en relation avec les clients et le public.

Vous êtes certainement nombreux à prendre part aux échanges sur les médias sociaux via une ou plusieurs plateformes comme Facebook, LinkedIn, X (anciennement Twitter), etc. Il peut arriver que la conversation soit orientée sur le travail, qu'il soit question de ce que vous faites ou de ce que Groupe GCH fait. Dans ces situations, il ne faut pas perdre de vue le fait que nous sommes tous des ambassadeurs Groupe GCH, et que les médias sociaux appartiennent au domaine public. Nos activités façonnent l'image de l'entreprise et contribuent à sa diffusion auprès du public.

Objectif

Le présent document vise à fournir aux employés des lignes directrices et des paramètres pour utiliser les médias sociaux de façon appropriée dans le cadre de leur emploi chez Groupe GCH et en tant que représentants de l'entreprise. Il ne faut pas oublier qu'en ce qui concerne les médias sociaux, **tout ce qui se passe en ligne reste en ligne, et ce, pour toujours**. Sachez que vous n'êtes pas obligé(e) de participer aux conversations qui reflètent les opinions de Groupe GCH si vous n'en avez pas envie. Toutefois, les informations partagées peuvent s'avérer bénéfiques pour tous. Donc, si vous décidez de vous joindre à une discussion, nous vous demandons de suivre les lignes directrices suivantes.

Quelles que soient les directives que nous donnons à nos employés, il est impossible de prévoir tous les scénarios. Si vous avez des doutes concernant une publication, contactez Andrée-Ève Côté au 418-915-3639 pour obtenir des précisions.

Par ailleurs, nous vous demandons de vous référer au CODE DE CONDUITE de Groupe GCH inc. pour véhiculer les valeurs de celle-ci, notamment sur les médias sociaux.

Les questions posées à propos de Groupe GCH inc. et de ses opinions politiques doivent être transmises à Andrée-Ève Côté ou Vincent Brouillette qui veillera à ce qu'un suivi soit fait par la bonne personne.

Quand vous vous exprimez

Chaque fois que vous décidez de vous joindre à une conversation au sujet de Groupe GCH inc. ou sur le travail que vous faites Groupe GCH, nous vous demandons de mettre de l'avant nos valeurs et de suivre les directives énoncées dans notre Code de conduite. Nos décisions en matière de gouvernance se fondent sur le fait que, quoi qu'il arrive, le public présumera que vous intervenez au nom de Groupe GCH.

Les clients occupant une grande place dans notre entreprise, vous devez faire preuve de jugement lorsque vous publiez de l'information sur les médias sociaux. Voici quelques questions à se poser avant de mettre en ligne une publication :

- Comment réagirait l'un de nos clients s'il prenait connaissance de cette information?
- L'information contredit-elle, de quelque façon que ce soit, les opinions véhiculées par Groupe GCH?
- L'information pourrait-elle être utilisée par les médias ou un concurrent pour ternir l'image de marque de Groupe GCH
- L'information, en tout ou en partie, pourrait-elle être considérée comme immorale, politiquement incorrecte ou pire, illégale ou dangereuse?

Qui dit environnement numérique dit instantanéité ; il est important de le reconnaître. Dans ce contexte, nous vous encourageons à publier des commentaires réfléchis et respectueux. Ne multipliez pas les publications et évitez de réagir au quart de tour. Lorsque vous n'êtes pas d'accord avec une opinion, exprimez-vous poliment et de façon appropriée.

Création : 2025-04-11

Adoptée par la direction le :

Dernière mise à jour :

Groupe GCH inc. se réserve le droit de modifier la présente politique en tout temps.